

nous entretenons actuellement est le même que celui qui existe depuis cinquante ans et peut-être plus dans le Dominion. Tout ce que je peux dire, c'est que lorsque ces prévisions budgétaires seront présentées l'an prochain, nous aurons de nouvelles propositions à faire à leur sujet.

M. CHURCH: Je suis surpris de voir que le ministre soit si peu au courant de ce qui se passe à Toronto. J'ai été président du Bureau de contrôle et membre de la Commission du port, lorsque nous primes ce travail à notre charge en 1916; or, je peux dire au ministre que la cité de Toronto verse à la Commission du port pour ce service particulier la somme de \$96,000 au lieu de s'en charger elle-même. Cette somme est prélevée sur les impôts que paient les contribuables de Toronto et est réservée à cet usage. La Commission du port n'a aucun revenu proprement dit. Le montant est de \$73,135 pour 1938, mais il atteint \$96,000 avec les travaux supplémentaires accomplis. Toutes les recettes qu'elle touche proviennent de la cité de Toronto et cette somme de \$96,000 est payée par les contribuables de la ville à son fidé-commissaire, la Commission du port. Telle est la réalité et personne ne peut la constater.

Le ministre n'a pas besoin de se lasser d'entendre dire ce que fait la ville de Toronto. La ville aussi est lasse d'un traitement injuste. Cette ville a le droit d'être traitée comme elle le mérite par le ministre et par la Chambre. Le ministre n'a pas besoin de s'en dégoûter, car je peux lui dire que c'est elle qui paye le plus d'impôts au Canada; rien qu'en impôt sur le revenu, le gouvernement fédéral en retire 40 millions et 90 millions en tout, tandis que nous ne recevons rien. C'est à moi d'être fatigué d'entendre dire par le ministre, comme il l'a fait il y a un instant, que c'est la Commission du port et non la ville qui paye la somme de \$96,000. Ce qu'il a dit n'est pas vrai et il n'a pas besoin d'être dégoûté de Toronto. La ville de Toronto est dégoûtée de la façon dont ce département la traite. On effectue des aménagements dans tout le pays aux frais du gouvernement; on établit des aérodromes partout. Mais on réserve un autre traitement à la ville de Toronto. Il ne me plaît guère de soulever ces questions, mais lorsque cette ville, que je représente, subit les attaques du ministre, j'ai le devoir de prendre sa défense. Je réclame justice. Je suis ici à titre de représentant de cette ville, et je puis dire au ministre que Toronto est la seule ville qui ait versé une contribution à l'égard d'un viaduc coûtant 30 millions de dollars. Des travaux qui relevaient du fédéral prennent trois ou quatre mills de notre impôt municipal.

[L'hon. M. Howe.]

Le ministre n'a nul besoin de faire le dégoûté envers Toronto; il se peut que je l'ennuierai bien davantage s'il persiste dans cette voie. Je le répète, nous avons droit à une certaine considération. Le ministre est un gentilhomme pour qui j'ai beaucoup de respect et je lui déclare que la ville de Toronto n'est pas traitée avec justice. La morgue de Toronto est remplie d'étrangers, car lorsque quelqu'un se noie dans le centre de l'Ontario, c'est la ville qui envoie des équipes de sauveteurs. On les envoie à North Bay, au lac Nipissing, au lac Simcoe, à la baie Georgienne, au lac Huron, dans toutes les régions que baigne le lac Ontario ainsi que dans les ports du lac Simcoe. Pourquoi ces services fédéraux seraient-ils à la charge de la municipalité? D'après l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, la navigation et le balisage, y compris les services de sauvetage, sont du ressort du gouvernement fédéral. Je constate que mon jeune ami l'honorable député de Trinity est à son siège ce soir. Il fait parfois du yachting et il est au courant du travail qu'accomplissent ces équipes de sauvetage. Comme c'est un fervent du yachting, il pourra confirmer tout ce que j'ai dit.

Je ne veux pas retarder l'adoption de ce crédit, loin de là, mais je veux que l'on protège ceux qui voyagent à bord du traversier et des bateaux qui vont à Niagara et ailleurs sur le lac. Un grave accident est arrivé à bord d'un navire à Brockville il y a deux ans. Je voudrais que l'on accordât à ces gens des lacs quelque protection, car sous le régime de nos lois actuelles ils ne sont nullement protégés. A quoi est destinée la somme de \$47,000? Il s'agit de services provisoires, mais je doute que cela permette de sauver une seule personne. Est-ce que le cabotage en a le moindre bénéfice? Hamilton, Cobourg et d'autres cités et villes en ont-elles tiré quelque profit? Je ne vois pas l'honorable député de Muskoka-Ontario à son siège, mais je sais qu'il n'existe pas de stations de sauvetage dans la région de Muskoka. Lorsque quelqu'un se noie là-bas, on est obligé de téléphoner à Toronto d'envoyer une équipe munie de grappins et d'appareils de sauvetage. Si c'est là tout le travail de sauvetage qu'accomplit le département, je puis dire au ministre que, tout excédé qu'il puisse être des doléances de Toronto, il le sera bien davantage aux prochaines élections et aura besoin de tous les sauveteurs qu'il pourra se procurer.

Le très hon. M. BENNETT: N'y a-t-il pas déjà dans notre loi une disposition d'après laquelle tous les navires océaniques transportant des passagers doivent être inspectés quant aux chaudières et quant à l'équipement, y